



Dossier de presse

Le tri avance, la collecte s'adapte

14 septembre 2016



Sommaire

| | |
|--|------|
| Moins d'ordures ménagères | p 3 |
| Une évolution autorisée et incitée..... | p 4 |
| Des demandes locales | p 5 |
| 1/3 du territoire en collecte des sacs noirs tous les 15 jours | p 6 |
| Un sac jaune, un sac noir et un composteur | p 7 |
| Des équipements fournis gratuitement | p 8 |
| Un service responsabilisant..... | p 9 |
| Ce qu'apportera ce changement sur le plan financier | p 10 |
| D'autres collectivités avant nous..... | p 11 |
| | |
| CALITOM, service public des déchets..... | p 12 |

L'évolution du tri, la réglementation, la recherche de pistes d'économie et la technologie nécessitent de remettre à plat les schémas de collecte. Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à revoir leurs services.

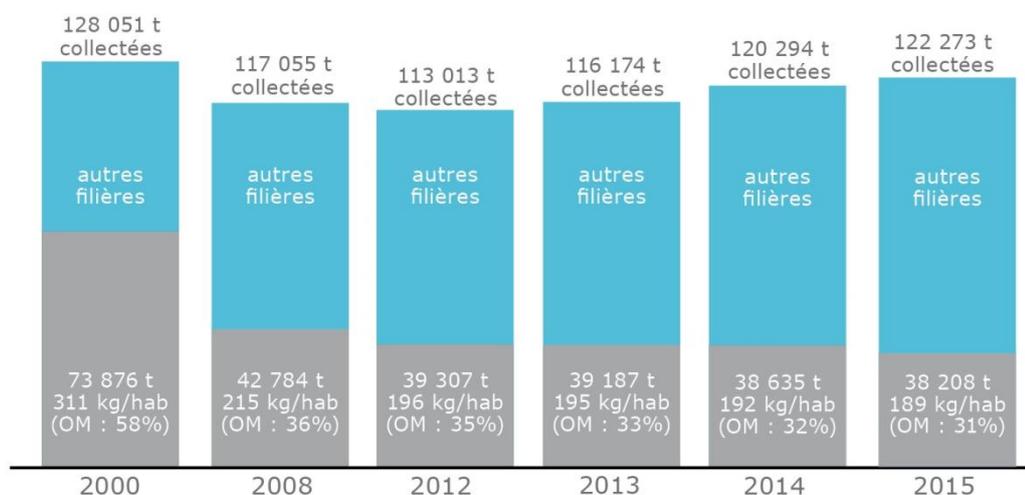
Calitom prépare actuellement le changement. Au 1^{er} avril 2017, les habitants du nord-est de la Charente verront leur collecte d'ordures ménagères évoluer et passer à une fréquence tous les 15 jours. En complément, une vaste campagne de distribution de composteurs s'organise d'ici la fin de l'année afin de permettre aux usagers de valoriser leurs épiluchures et restes de repas et ainsi réduire encore davantage le besoin de collecte des ordures ménagères.

Objectif : adapter le service de collecte au renforcement du tri des déchets recyclables et à l'obligation réglementaire de trier ses biodéchets.



Moins d'ordures ménagères

Depuis 10 ans, **les ordures ménagères diminuent chaque année de 2%**. Le recyclage gagne du terrain.



En milieu rural, lorsque le tri des emballages recyclables, du papier, du verre dans les conteneurs et le compostage des biodéchets sont faits, le volume des sacs d'ordures ménagères est très réduit.

Avec une moyenne de 130 kg par habitant et par an (hors déchets des petits commerces et artisans), **le poids des déchets restant n'est que de 2,5 kg par semaine**, la moitié environ d'un sac poubelle classique de 30 litres.

Les nouvelles consignes de tri mises en place en mars 2016 vont accentuer fortement la réduction du volume des déchets. Les pots, films et barquettes en plastique représentent un transfert de déchets d'environ 5% du sac noir vers le sac jaune.



Une évolution autorisée et incitée

> **La loi de transition énergétique pour la croissance verte** incite les collectivités à agir en vue de :

- diminuer de 10% la production de déchets ménagers et assimilés en 2020 (par rapport à 2010),
- diviser par deux le stockage des déchets entre 2010 et 2025, soit 10 millions de tonnes d'ici 2025 contre 20 millions de tonnes en 2010,
- mettre fin aux biodéchets non valorisés (jetés avec les ordures ménagères) soit par une collecte séparée, soit par une gestion de proximité (compostage individuel, compostage collectif, poules, lombricompostage...).

> **Le nouveau décret dit « déchets »** paru cette année (décret n° 2016-288 du 10 mars 2016) a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Il a ouvert la possibilité aux collectivités d'adapter les fréquences de collecte à l'évolution des comportements :

- dans les zones agglomérées denses, les ordures ménagères doivent être collectées au moins une fois par semaine en porte-à-porte, ou suivant des modalités de collecte de performance équivalente (colonnes enterrées...),
- dans les autres zones notamment les secteurs ruraux, les ordures ménagères peuvent être collectées au moins une fois toutes les deux semaines en porte-à-porte, ou suivant des modalités de collecte de performance équivalente.

Avant : Les collectivités avaient besoin de l'accord de la Préfecture pour réduire leur fréquence de collecte des ordures ménagères hebdomadaire. La collecte toutes les semaines était une obligation.



Des demandes locales

Des sollicitations de plus en plus régulières

Certains maires et élus charentais estimaient déjà depuis plusieurs années qu'il n'était plus nécessaire de sortir les sacs noirs toutes les semaines. Ils interpelaient régulièrement Calitom à ce sujet, voyant pour leurs administrés également l'allègement fiscal que pourrait apporter un service mieux adapté.

Ces interpellations ont conduit Calitom à organiser un groupe de travail d'élus et services techniques sur l'évolution de la collecte au cours des prochaines années.

La collecte tous les 15 jours mais pas seulement

De cette réflexion, plusieurs pistes d'adaptation ont été identifiées et jugées appropriées aux différentes situations du territoire charentais :

- la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en milieu rural,
- la collecte avec apport en colonnes enterrées dans certains centres-villes (Jarnac, Ruffec, Châteauneuf, Segonzac, Châteaubernard et Barbezieux...) qui permet de limiter l'accès des bennes aux rues étroites et touristiques de certains bourgs,
- la collecte robotisée en bac pour les zones fortement équipées en bacs de regroupement comme dans le sud Charente...

Un retour immédiat de la majorité des CDC

Ces différents schémas de collecte ont été présentés à toutes les communautés de communes charentaises accompagnés de simulations financières. Certaines se sont rapidement positionnées et ont même délibéré sur une ou plusieurs des hypothèses, ce qui a accéléré le calendrier de mise en œuvre.



1/3 du territoire en collecte des sacs noirs tous les 15 jours

5 communautés de communes charentaises ont décidé de passer à une collecte tous les 15 jours des sacs noirs :

- CDC de Haute Charente (10 819 foyers),
- CDC Bandiat-Tardoire (6 303 foyers),
- CDC Seuil Charente Périgord (3 379 foyers),
- CDC Horte et Lavalette (2 236 foyers),
- CDC Confolentais (5 892 foyers).

104 communes changent en avril 2017

Au quotidien, le service de collecte des usagers concernés sera assuré toutes les semaines mais de manière alternée : 1 semaine les sacs noirs et la semaine suivante les sacs jaunes. Les jours de collecte seront fournis à l'approche de la date de lancement.

Ce changement sera accompagné localement de toute l'information nécessaire et de la fourniture d'un composteur à tous les foyers, ou de la mise en place de points de compostage de quartier pour les personnes résidant en logement collectif ou ne possédant pas de jardin selon les situations de communes.

Pas de changement pour certains

La fréquence hebdomadaire ne sera en revanche pas modifiée dans 8 des plus gros bourgs (Chabanais, Champagne-Mouton, Montbron et Roumazières) et communes (Chasseneuil, Confolens, La Rochefoucauld et St-Claud) ainsi que pour les cantines scolaires, salles des fêtes, maisons de retraite, lycées... du territoire qui produisent des volumes plus conséquents de déchets.



Un sac jaune, un sac noir et un composteur

Comme la collecte sélective, il y a 16 ans, le compostage entre officiellement dans notre quotidien et devient un geste de tri à part entière. On a pris l'habitude de trier les emballages recyclables, on trie maintenant les biodéchets.

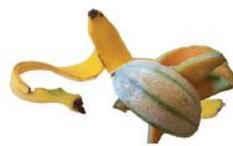
30 kg de biodéchets compostables dans les sacs noirs



Epluchures de fruits et légumes



Restes de repas



Peaux de fruits en petits morceaux



Fruits abîmés



Coquilles d'œufs écrasées



Marc de café avec filtre, sachets de thé, infusettes



Croutes de fromage



Fleurs fanées



Cartons non-imprimés (boîtes à œufs...)



Essuie-tout blanc, serviettes papier



Feuilles mortes



Petits branchages

14% d'emballages recyclables, papiers et verre sont encore jetés dans les sacs noirs.

Le compostage pour changer de fréquence

En retirant les déchets fermentescibles, le compostage permet de conserver ses ordures ménagères non-dégradables plus longtemps. Il est donc complémentaire du changement de fréquence de collecte.



Des équipements fournis gratuitement

Pour accompagner les usagers dans cette évolution, Calitom a mis en place un dispositif permettant aux foyers de composter facilement :

- fourniture d'un composteur et d'un bioseau aux foyers pour trier les biodéchets,



- mise en place de compostage en pied d'immeuble pour les habitats collectifs,
- installation de plateformes de broyage pour compléter la démarche.

Bientôt une campagne de distribution

De novembre à avril, des journées de distribution seront organisées dans les territoires (mercredi et samedi) afin de doter les foyers. Une vingtaine de dates ont été fixées et seront communiquées aux habitants.



Un service responsabilisant

Toutes les observations réalisées dans les collectivités en charge de la gestion des déchets montrent que **la modification du service de collecte est un levier fort de réduction des tonnages.**

Redevance incitative, refus ou verbalisation des sacs non-conformes, changement du rythme de collecte... ont un **impact direct sur le comportement de tri** des citoyens.

Les résultats sont d'ailleurs souvent plus rapides et marquants que ceux obtenus dans le cadre des actions de sensibilisation ou de communication.

Etre responsable encourage et favorise les bonnes pratiques.



Ce qu'apportera ce changement sur le plan financier

Estimation : 450 000 € d'économie pour tous

Adapter le service aux pratiques réelles des usagers a une incidence directe sur le budget de collecte des ordures ménagères qui s'élève à 6 millions €.

Cette évolution permet réduire le kilométrage et donc les frais de carburant comme d'entretien...

Les estimations faites à ce jour laissent entrevoir une économie de 20 à 25 € par foyer sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



D'autres collectivités avant nous

Actuellement, toutes les collectivités tendent à adapter les fréquences de leur service de collecte aux nouvelles habitudes de tri.

Certaines très proches de notre département ont déjà franchi le pas : comme en Charente-Maritime début 2016, ou en Vendée et dans le Maine et Loire, il y a 4 ans.

Pour reprendre l'exemple de la Charente Maritime, la commune de Marennes a fait le choix de la redevance incitative et le forfait de base appliqué actuellement correspondant à un seul ramassage des ordures ménagères par mois. Toute collecte supplémentaire est facturée en plus.

Ces expériences ont démontré que c'était possible mais surtout qu'en termes de déchets, la réduction des fréquences de collecte avait un impact fort sur les gestes de prévention et de tri des déchets.

Cyclad en Charente Maritime (6 mois après le démarrage) : les ordures ménagères ont baissé de 20% sur le territoire concerné (34 kg par habitant et par an). Et, le tri des recyclables a lui augmenté de 25%.



CALITOM, service public des déchets

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte (sauf pour la Ville de Cognac, la CDC du Rouillacais, le SMICTOM de Champniers et Grand Angoulême) et le traitement des déchets ménagers de Charente (134 000 tonnes par an).

Territoire traitement: 388 communes (245 417 habitants)

Territoire collecte : 356 communes (200 730 habitants)

Président : Jean REVEREAULT

Vice-Président «Traitement» : Michel COQ

Vice-Président « Collecte » : Daniel ROUSSEAU

Directeur d'exploitation : François FILIPPI

Responsable collecte : Olivier CHAMOULEAU

Budget 2016 de la collectivité :

. 47,3 millions € de fonctionnement

. 23,1 millions € d'investissement

Calitom a en charge 30 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 1 unité de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 7 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 4 quais de transfert, 1 recyclerie (www.laboutiquecalitom.com) et en projet la réalisation d'une 2nd unité de traitement.

Parallèlement à ces missions, Calitom développe également un programme de prévention et de réduction des déchets afin de diminuer le volume mais aussi la nocivité des déchets produits.

www.calitom.com

